



Office central de la coopération à l'École  
 Association départementale de la Loire  
 Château de la Perrotière  
 29 rue des Bruyères 42100 St Etienne  
 tel 04 77 49 02 40 – mail ad42@occe.coop



**A nous retourner SVP pour le 21 OCTOBRE 2022.**  
 ADHESION 2022-2023 - PREMIER DEGRE

Etablissement : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... Mail : .....  
 Nom du directeur de l'école : .....

**cachet de l'établissement**

**Adhésion des classes suivantes :**

NOM, Prénom de l'enseignant	niveau	effectif

**Attention**

**Effectif total :**

Vous devez **obligatoirement SIGNER** ce document

Votre signature **engage votre responsabilité.**

Nous vous rappelons que le chéquier OCCE doit servir **UNIQUEMENT** aux classes adhérentes. (Les classes non adhérentes ne sont pas couvertes par l'assurance)

**Signature du Directeur :**

**Signature du Mandataire :**

Le nombre d'élèves indiqué doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe au moment de l'adhésion car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année (cf circulaire de juillet 2008).

## ADHESIONS ET ASSURANCE

Informations importantes :

- L'assurance est **OBLIGATOIRE** pour les adhérents mais peut remplacer en tout ou partie le contrat école
- la cotisation est de : **2,15 € L'OCCE-Loire assure la gratuité de la cotisation pour les enseignants.**
- Au niveau de la revue fédérale A & E, comme il est impossible de vendre à perte une revue, l'agrément de la CPPAP nécessite une augmentation compensée par une aide fédérale aux outils de communication que l'on vous répercute.

> ADHESIONS	2,15 €	X..... élèves	=	.....	€
> ASSURANCE MAIF/MAE (Obligatoire)	0,25 €	X ..... élèves	=	.....	€
- Assurance des biens <b><u>uniquement si supérieurs à 2000 €</u></b> (pas de supplément sinon)		(..... - 2000) X 0,00688	=	.....	€
> Revue fédérale A & E	: 12,50	€	=	<b>12,50</b>	€
<hr/>					
TOTAL =				.....	€

## COMMANDE DE DOCUMENTS

\* Documents comptabilité (les frais de port sont inclus, si vous récupérez les documents au siège, enlevez 3,00 €)

- Cahier de comptabilité ..... x 8,00 € (5+3) = ..... €
- USB de comptabilité ..... x 8,00 € (5+3) = ..... €
- 

Aucun frais d'envoi, si les documents sont récupérés au siège.

**→ Règlement en 1 seul chèque à l'ordre de OCCE-Loire**